

ÉDITORIAL

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Cocktail explosif

Technique et très détaillé, le long rapport du Bureau de la sécurité des transports (BST) détermine 18 causes de la catastrophe survenue il y a un an à Lac-Mégantic, mais n'accuse personne. Parmi ces causes, la plus grave est certainement le laxisme de Transports Canada.

Soyons clairs: si ce sont des failles techniques et des erreurs humaines qui ont causé de façon immédiate le déraillement du train de la mort dans la soirée du 5 juillet 2013, c'est d'abord le laisser-faire des autorités fédérales qui est à l'origine de cet accident mortel.

Entre 2009 et 2013, le nombre de wagons-citernes transportant du pétrole brut a bondi de 500 à 160 000 par année au Canada. Pourtant, jamais Transports Canada n'a effectué d'«analyse du risque» de ce phénomène.

De son côté, l'Office des transports du Canada, cet autre organisme fédéral, n'a jamais été informé de l'augmentation de 280% des expéditions de brut effectuées par la Montreal, Maine and Atlantic Railway (MMA) entre 2011 et 2012, et n'a donc jamais exigé qu'elle améliore sa couverture d'assurances.

À Transports Canada, on savait depuis longtemps que la MMA traînait de la patte en matière de respect de la réglementation, que les voies dont elle était propriétaire présentaient une usure excessive en plusieurs endroits et qu'elle avait entrepris de confier ses convois à un seul mécanicien de locomotive au lieu de deux, sans avoir adopté les normes de sécurité conséquentes.

Transports Canada ne savait sans doute pas tout de la gestion de la MMA, tel le fait que la compagnie n'offrait que quelques minutes de formation bidon à ces mécaniciens laissés à eux-mêmes à la tête de convois de 72 citernes remplies de brut explosif. Mais cette ignorance était aussi due à sa propre négligence, puisque le ministère se contentait de vérifier la conformité sur papier des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) imposés par la loi au lieu d'effectuer des inspections sur le terrain.

À ce sujet, le BST recommande donc que Transports Canada s'assure désormais de l'application en temps réel de ces systèmes de gestion de la sécurité introduits au moment de la déréglementation de l'industrie, en 2001, et non plus seulement de leur conformité théorique. Ce qui n'a pas été fait chez MMA et qui explique largement la multitude de fautes, d'erreurs et d'actes de négligence commis par la compagnie et par certains de ses employés.

Cela dit, malgré les changements importants apportés à la réglementation depuis la catastrophe, malgré le retrait progressif des vieux wagons-citernes DOT-111 et les nouvelles recommandations du BST, rien ne nous assure qu'une catastrophe aussi importante ne surviendra pas quelque part dans le contexte de croissance exponentielle du nombre de citernes transportant du pétrole explosif.

Mardi, en conférence de presse, la mairesse de Lac-Mégantic, Colette Roy-Laroche, soulignait qu'on ne règle pas un problème de mauvais état des rails en se contentant de réduire la vitesse des convois. La remarque vaut pour l'ensemble de la problématique du transport ferroviaire au pays.

Rappelons-nous que l'augmentation rapide de la quantité de pétrole brut transporté par chemin de fer n'est pas due à la croissance de la demande des Canadiens, mais aux ambitions d'exportation de l'industrie et du gouvernement fédéral. Dans les circonstances, on peut, à tout le moins, réitérer notre appui aux villes qui exigent de limiter au strict minimum le passage de convois dangereux en milieux habités.

POLICE DE MONTRÉAL

Servir et protéger?

Tous les qualificatifs ont été utilisés à propos de la manifestation d'employés municipaux qui a dégénéré en une mini-émeute à l'hôtel de ville de Montréal lundi soir. Les manifestants, des pompiers et des cols bleus essentiellement, sont à blâmer sévèrement, tout comme leurs leaders, qui déplorent, presque avec un sourire en coin, la perte de contrôle qu'ils qualifient d'imprévue.

Les gestes de violence et le vandalisme commis ce soir-là sont choquants et inacceptables. L'est encore plus toutefois la participation passive des policiers du SPVM, qui ont détourné les yeux par complaisance parce qu'ils partagent les mêmes griefs à propos du projet de loi 3 sur les régimes de retraite.

L'attitude de ces policiers met en cause le lien de confiance entre ceux qui ont fait le serment de «servir et protéger» et ceux qui attendent leur protection. Aujourd'hui, ce lien est ébranlé, car les policiers ont eux-mêmes établi un double standard envers les citoyens, lié à la cause qu'ils défendent en descendant dans la rue. Le «gratteux de guitare» et l'étudiant contestataire sont généreusement bastonnés et poivrés, mais pas ceux dont on a jugé que la cause était juste et bonne. Cela est dangereux.

La solidarité des policiers montréalais avec tous ceux qui combattent le projet de loi 3 disqualifie d'emblée ce corps policier pour mener les enquêtes qui devront avoir lieu sur les actes posés lundi soir. Le risque de complaisance est réel. Même si ces enquêtes étaient menées avec la rigueur professionnelle qui s'impose, il y aurait toujours un doute qui existerait. De même, le service d'enquête interne du SPVM n'est pas apte à mener l'enquête qu'a décrétée le chef Marc Parent sur le comportement des policiers présents à l'hôtel de ville lundi soir et qui se sont faits complices des manifestants. Le maire Denis Coderre fait confiance à son service de police. Mais, question de rassurer les Montréalais, il devrait demander à Québec de confier à la Sûreté du Québec cette enquête.

La manifestation de lundi n'accroîtra pas la sympathie du public envers la cause des employés municipaux qui combattent le projet de loi 3. Néanmoins, il ne faut pas croire que leur colère diminuera pour autant. Les changements que veut mettre en place le gouvernement Couillard affecteront une majorité d'entre eux. Les plus touchés seront justement ceux qui étaient présents lundi soir devant l'hôtel de ville de Montréal. Leurs fonctions leur donnent un rapport de force important. Ils l'ont utilisé par le passé. Rappelons-nous le week-end rouge de 1974. Disons, pour reprendre l'expression d'un leader syndical, que le «presto» a sauté lundi soir. Bien. Mais une fois suffit!

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Dangereuse «vaporette»

J'ai appris dans *Le Devoir* du 15 août dernier que la ministre déléguée à la Santé publique ainsi que la porte-parole du Parti québécois en matière de santé veulent limiter l'usage et, peut-être, l'accès à la cigarette électronique. Ce qui me frappe le plus dans leurs déclarations c'est, dis-je, qu'il faut que ça se fasse «dans les meilleurs délais», «rapidement», et qu'il ne faut «pas laisser ça traîner». La porte-parole du PQ dit même que c'est urgent.

Moi qui fume depuis plus de cinquante ans (en cachette au début parce que j'étais au primaire) et qui viens tout juste de m'acheter une paire de *e-cigarettes*, je risque de me retrouver dans l'illégalité...

Qu'est-ce qui suscite cette urgence? La Direction et la Commission de la Santé publique ainsi que Santé Canada nous disent que c'est pour protéger les mineurs... Serait-il donc devenu plus facile pour les mineurs de se procurer une *e-cigarette* qu'un paquet de cigarettes...? J'ai payé mes *e-cigarettes* 100\$+taxes... Et combien coûte un paquet de gomme Nicorette? La vente de cette gomme est-elle interdite aux mineurs? Il y aura de sérieuses disputes d'experts

lors de la Commission parlementaire que la ministre déléguée s'apprête à convoquer. En attendant, on peut rire un peu. Rire de cette idée que la «vaporette» ne puisse être utilisée que sous «*supervision thérapeutique*» et vendue en pharmacie sous prescription du «*thérapeute superviseur*». Il me faudra donc fumer ma *e-cigarette* en cachette quand je manquerai de ces cigarettes pour lesquelles je n'ai pas besoin de prescription.

Bernard La Rivière, fumeur
 Le 18 août 2014

Suggestion pour la BNQ

Il y a quelques jours, je me suis levé d'une belle nuit de sommeil avec l'idée suivante, que j'aimerais bien voir réalisée: que la Bibliothèque Nationale du Québec invite à prendre la parole, une fois par semaine, un des lauréats du prix Nobel ainsi que du prix Nobel alternatif (Right Livelihood Award), ainsi qu'une sommité en mathématiques, informatique, architecture ou philosophie, qui n'y sont pas représentés. Le sujet de la présentation serait la réponse par le lauréat à la question: tenant compte de votre œuvre, pour nous qui sommes l'antiquité de l'an 100000, et

en relation avec la culture classique universelle, quelle culture nouvelle proposez-vous que nous adoptions pour vivre et être en harmonie? Les universités peuvent être mises à contribution!

Claude Saint-Jarre
 Boucherville, le 19 août 2014

Pensions: débat réducteur

Je trouve ça réducteur de quantifier le nombre de personnes qui n'ont pas de fonds de pension. Si ça préoccupe le gouvernement, qu'il oblige les restos rapides et autres métiers à doter leurs employés de fonds de pension à 50%-50%. En attendant, nous ne savons pas ce que sont les ententes pour tous les cadres du gouvernement ainsi que tous les élus partout. D'un autre côté, on nous martèle qu'il faut qu'ensemble on se serre la ceinture, mais les nouveaux élus se sont empressés de décréter un gel de l'embauche, mais après avoir fait des nominations à même la masse salariale générée par les taxes. Alors, messieurs les élus, ne tenez pas la population pour acquise.

Francine de Gagné
 Montréal, le 18 août 2014

LIBRE OPINION

HERVÉ CARRIER (1921-2014)

Le premier sociologue québécois de réputation internationale

JEAN-PHILIPPE WARREN
 Sociologue, Université Concordia

MARCO VEILLEUX
 Délégué à l'Apostolat social,
 Province jésuite du Canada français

Le jésuite Hervé Carrier, décédé le 2 août dernier à l'âge de 92 ans, fut notre premier sociologue québécois de réputation internationale. Il le fut à plusieurs titres: par sa formation, par son enseignement, par ses collaborations, par sa participation à des congrès et colloques et par ses travaux.

Le père Carrier reçut une formation à la Catholic University of America (Washington) au début des années 1950 avant de s'envoler pour la France à la fin de la décennie afin d'y suivre des séminaires à la Sorbonne sous la supervision de Jean Stotzel. Il tira de son séjour à Paris une impressionnante thèse de doctorat, publiée sous le titre *Psycho-sociologie de l'appartenance religieuse*, un ouvrage qui inspira la préparation de la Conférence internationale de sociologie religieuse qui se tint à Königstein, en Allemagne, en 1962.

C'est fort de ce premier travail que le père Carrier se vit offrir un poste comme professeur de sociologie à l'Université Grégorienne de Rome, à un moment où

les Jésuites et les universités catholiques commençaient à s'ouvrir à l'enseignement des sciences sociales. C'est dans le milieu académique stimulant qu'il fit la connaissance d'étudiants venus des quatre coins de la planète — dont les futurs sociologues québécois Jean-Guy Vaillancourt, François Routhier, Bernard Poisson et Jacques Grand'Maison. Ces étudiants le familiarisèrent avec les aspirations et les problèmes concrets vécus par les générations montantes, autant de l'hémisphère nord que de l'hémisphère sud. Leurs travaux de recherche firent parcourir à Carrier une vaste littérature et l'obligeaient à ne pas se confiner à un horizon borné de la science sociale occidentale.

Le fait d'habiter Rome, capitale du monde catholique, le mettait aussi en contact avec des collègues d'un peu partout. Rappelons que la Grégorienne constituée à elle seule une petite Société des Nations, avec ses 2000 étudiants venant de 75 pays différents et son corps professoral appartenant à de multiples cultures.

Hervé Carrier était aussi appelé à donner chaque année, durant un mois, un cours intensif de sciences sociales à l'Institut catholique de Paris. Il fréquentait l'École pratique des hautes études, à l'invitation de Gabriel Le Bras [...]. Orateur

réputé et recherché, il donnait de nombreuses conférences, en Europe et en Amérique, et publiait dans des revues et des maisons d'édition prestigieuses.

En 1966, après sept ans passés à l'Institut de sciences sociales, le père Carrier apprenait qu'il venait d'être nommé recteur de l'Université grégorienne, par décision papale (poste qu'il occupera jusqu'en 1978). Président de la Fédération internationale des universités catholiques (FIUC) de 1970 à 1980, membre de l'Académie des lettres et des sciences humaines de la Société royale du Canada, Hervé Carrier a aussi occupé le poste prestigieux de secrétaire du Conseil pontifical pour la culture, organe du Saint-Siège créé par le pape Jean-Paul II en 1982.

Membre de l'Académie européenne des sciences et des arts, officier de la Légion d'honneur de France, ayant reçu des doctorats *honoris causa* des universités Sogan, en Corée, et Fu Jen University, à Taïwan, le père Carrier mérite amplement le titre de premier sociologue québécois de réputation internationale. Que l'histoire de la sociologie québécoise ne lui ait pas encore accordé la place qui lui revient ne fait, malheureusement, que confirmer l'adage selon lequel nul n'est prophète en son pays.